

Texte action.
CAA Rouen du 18 juin 2020.

Notre pays vient de traverser une crise sanitaire sans précédent. Après deux mois de confinement et de fermeture des établissements, les règles sanitaires permettent à nouveau le retour des élèves dans les établissements.

Durant cette crise, le ministre de l'Éducation nationale a régulièrement été démenti par le PM ou le Président. Un matin, les établissements scolaires ne devaient pas fermer... annonce démentie dès le soir même par le Président qui instaurait un confinement long. Le "nous sommes prêts" de JM. Blanquer restera comme le symbole de cette dérive ministérielle, qui affirme régulièrement des assertions que tout professionnel en établissement sait erronées.

Ainsi, étions-nous prêts à assurer l'enseignement à distance pour de millions d'élèves ? Certainement pas ! Il aura fallu l'engagement sans faille des professionnels de l'éducation pour que les élèves puissent recevoir cet enseignement, dont il ne faut pas oublier qu'il n'a été qu'un ersatz de cours. Rien ne remplacera jamais l'échange dans la classe. Il aura fallu l'inventivité des personnels pour trouver les outils fonctionnels à cette école à distance, sans pouvoir compter sur les serveurs numériques de l'Éducation nationale, complètement dépassés. Il aura fallu l'attachement des parents à l'école pour essayer de faire la classe à la maison, échangeant avec les moyens du bord avec les enseignants, renvoyant comme ils pouvaient les travaux réalisés, tentant de comprendre et d'expliquer à leurs enfants telles ou telles notions, tels ou tels exercices...

Il faut par ailleurs ajouter que cette pseudo « continuité pédagogique » n'a été possible que pour les élèves dont les familles étaient correctement équipées en matériel numérique. Que dire des fratries nombreuses ne disposant que d'un téléphone, deux au mieux, pour travailler à la maison ? Le mépris du ministre a donc laissé « au bord du chemin » les élèves les plus précarisés.

Alors non, ni les élèves, ni les parents ni les équipes éducatives n'étaient prêts à cette période, et chacun a fait comme il a pu.

Alors prêt à quoi ? En fait, seul notre ministre était prêt, prêt à profiter honteusement de la période de crise sanitaire pour avancer ces réformes mortifères qui détruisent encore un peu plus ce qu'il reste d'égalité et de démocratie à l'école...

SNU.

Par exemple, malgré la situation économique et sanitaire exceptionnelle, le gouvernement s'acharne à maintenir la session 2020 du SNU (service national universel) qui coûtera 30 millions d'euros ! Le gouvernement entend faire de ce SNU un outil pour inculquer des «valeurs» avec une coloration militaire. L'impératif de « rendre unitaire la jeunesse », est lié essentiellement à une vision pessimiste et bien peu dynamique de la nation. L'engagement au sein de la société civile incluant des activités « préparatoires à l'intervention, en situation de danger-s collectif-s », est prévu lors de la seconde quinzaine du SNU et confié à l'Agence de service civique. L'émancipation et l'éducation populaire sont absentes des visées gouvernementales. On est loin des principes portés par l'éducation populaire depuis 1936, notamment à travers les Cemea (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives) et la Ligue de l'enseignement. La FSU a exprimé son opposition à un dispositif « qui s'appuie sur une idée infondée : les jeunes d'aujourd'hui auraient un rapport distendu à la citoyenneté, et leur inculquer des valeurs "militaires" serait une nécessité ». Pour la FSU, «l'engagement ne peut avoir de sens que s'il relève d'une démarche volontaire». Le SNU tourne le dos à ce que

nous défendons pour la jeunesse. Cette dépense, sans intérêt, doit être réinvestie dans l'Éducation nationale qui en a bien besoin.

2S2C.

Les 2S2C en sont un autre exemple. Jouet ministériel un peu oublié, ce dispositif revient avec force dans cette période de déconfinement, notamment avec l'excuse de pouvoir accueillir plus d'élèves en dehors de l'établissement. En fait, c'est une remise en cause fondamentale des enseignements artistiques, culturels et du sport scolaire dans nos établissements. Ce dispositif présente des dangers importants : renforcement des inégalités territoriales, marchandisation des enseignements, remise en cause de la neutralité du temps scolaire. La campagne d'information forte des syndicats nationaux et de la FSU auprès des collègues (notamment des enseignements artistiques) doit être poursuivie. La section académique doit appeler les représentants des personnels dans les établissements à voter contre toute convention 2S2C dans les CA.

Mouvement intra.

La crise sanitaire n'a pas suspendu la mise en application de la loi FP "Dusopt". Les commissaires paritaires n'ont plus droit de regard et de vérification sur les étapes du mouvement. Trop de collègues l'ignorent encore, et le découvrent maintenant. La période des annonces des résultats du mouvement ouvre celle des recours possibles. Cette période sera cruciale pour notre action syndicale.

#profbashing.

Depuis plusieurs jours déjà, les médias et les réseaux sociaux se repaissent dans un dénigrement systématique des enseignants, sans réaction forte de notre ministre ou du gouvernement. "Décrocheurs", "tire-au-flanc"... tout y passe. Les réactions publiques du SNES-FSU, de la FSU, et la réaction intersyndicale en CSE sont une première étape. Le SNES-FSU doit réfléchir à d'autres formes de réponse contre cette diffamation systématique qui sert les projets gouvernementaux de destruction du service public d'éducation et de réduction des postes. Les réponses très timides du ministre à ces attaques prouvent une fois de plus qu'il ne soutient pas la profession dont il a la responsabilité. L'ensemble de son action ministérielle, ses mensonges, son incapacité à gérer la crise sanitaire posent la question de son maintien en poste. **Le SNES-FSU doit réclamer sa démission : il n'a pas la confiance de la profession et ne la protège pas.** Une autre politique pour l'Éducation doit être mise en place, pour une véritable école égalitaire et émancipatrice.

Après la crise sanitaire.

Les multiples étapes du confinement puis du déconfinement ont épuisé les personnels. Il faut prendre le temps, en cette fin d'année, de faire le bilan de cette période en équipe dans les établissements. Le SNES-FSU demande que des journées soient banalisées dans les établissements avant la fin de l'année scolaire pour faire ce bilan et préparer l'année suivante, notamment dans la perspective de la poursuite d'un protocole sanitaire contraignant.

Le travail des équipes à la maison a mis en lumière l'absence d'équipement informatique fourni par l'employeur. De même, les forfaits de communication personnels ont servi à la continuité pédagogique. Le SNES-FSU doit réclamer au ministère les moyens de rembourser aux personnels ces frais supplémentaires occasionnés par la crise.

De plus, le SNES-FSU réclame une prime annuelle d'équipement pour les personnels (matériel informatique notamment).

Sans reconnaître l'échec pour bon nombre d'élèves de la « Continuité pédagogique » mis en œuvre dans le désordre et la précipitation, le ministre entend venir en aide aux élèves en

difficulté en leur proposant des « Vacances Apprenantes ». Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas s'engager dans ce dispositif.

Le SNES-FSU doit rappeler que l'école numérique n'est pas l'école. Le numérique doit rester un outil au service de certaines pratiques pédagogiques, mais ne doit pas devenir prescriptif. En plus de permettre une surveillance du travail des enseignants à distance (comme on a pu le constater pendant la crise sanitaire et auparavant avec les corrections en ligne des E3C), il constitue un nouveau marché au bénéfice des grandes multinationales privées comme les GAFAM. Ces moyens seraient bien mieux utilisés par exemple en développant la formation continue des enseignants actuellement réduite à peau de chagrin faute de budget.

La préparation de la rentrée 2020 est au cœur des préoccupations des équipes dans les établissements. Le ministère refuse tout moratoire sur les opérations de rentrée et persiste dans sa politique de destruction des emplois dans le second degré public. Quelles actions devons-nous mettre en place pour continuer à dénoncer les conditions de rentrée ? Les contraintes sanitaires interpellent notre fonctionnement syndical. Mais aucun moyen d'action à la rentrée prochaine ne doit être écarté. La question de la revalorisation devra aussi être remise dans le paysage de nos revendications.

Lycée, baccalauréat.

Après avoir attendu trop longtemps l'arbitrage du ministre concernant l'oral de l'EAF alors que le bon sens imposait son annulation, les lycées ont organisé leur réouverture, chacun pratiquant à sa guise, choisissant d'accueillir des élèves d'un, de deux ou de trois niveaux, certains avec en ligne de mire un éventuel oral de rattrapage du bac, d'autres un « raccrochage » des élèves montant dans le niveau supérieur... Certes les conditions sanitaires sont respectées mais la diversité de l'offre laisse pantois quant à l'objectif pédagogique à atteindre : ces différentes modalités « d'enseignement » mettant à mal l'égalité de traitement des lycéens. La plupart des disciplines paient un lourd tribut à cette situation sanitaire et sont clairement empêchées dans leur expression, le lycée Blanquer n'est pas compatible avec la prise en considération du risque sanitaire. Épuisés par l'enseignement à distance, les collègues se sont attelés au renseignement des livrets scolaires des élèves de Première et Terminale, à la composition de la note qui allait représenter leur discipline sur la collante du baccalauréat pour certains... vaste champ des possibles petits « tripatouillages » entre amis, sous la houlette des chefs. Dénoncé à l'occasion de la réforme du Baccalauréat, le contrôle continu se révèle dans toute son iniquité et génère angoisse et pressions pour les élèves et les enseignants. La délivrance du baccalauréat, assujettie à la réunion de sous-jurys académiques sous la présidence des performances statistiques du lycée d'origine des candidats interroge quant à la prise en compte intrinsèque du travail réel et des progrès que chacun d'eux a pu réaliser au cours de cette année : quel paradoxe que la référence de ce diplôme sous contrôle continu soit la réussite à un ensemble d'épreuves terminales et nationales ! La période de confinement/déconfinement a mis en lumière la déstructuration et la dérégulation qui règnent dans les lycées avec les réformes Blanquer. Allègement des programmes, groupe classe à réformer, conditions d'enseignement en groupes à effectif réduit... tout est à revoir ! Alors qu'on attendait la mise en œuvre d'une véritable réflexion menée en concertation sur les apprentissages au lycée, sur les orientations à promouvoir, le ministre sort en catimini les modalités du bac 2021 ! Le lycée Blanquer ne fonctionne pas, l'abandon de ces réformes est une nécessité.

“Le jour d'après”.

Les annonces présidentielles de dimanche soir dernier laissent augurer un “jour d'après” qui ne sera qu'une accélération des destructions des services publics et une territorialisation

accrue de l'Education nationale. La prolongation de l'État d'urgence sanitaire est un moyen du gouvernement pour tenter de contenir les oppositions et les revendications populaires. La dénonciation de cette situation est largement partagée. Elle doit permettre de renforcer l'action de l'intersyndicale, secouée ici et là. Dans notre territoire, les tensions au sein de la CGT nuisent malheureusement au fonctionnement du front intersyndical. Le SNES-FSU doit aider la FSU à reconstruire ce front.

Les violences policières, avérées, se poursuivent. L'infiltration des services de police par l'extrême-droite nous fait réagir : la "bête immonde" n'est pas morte. La FSU continue à prendre toute sa part dans cette lutte contre l'extrême-droite et le racisme. La forte mobilisation de la jeunesse contre les violences policières est une lutte émancipatrice positive. Le mouvement syndical doit accompagner ces mobilisations le plus largement possible.

Dès la rentrée, le SNES-FSU mènera une campagne pour mettre les propositions avancées pour le "jour d'après" en débat dans la profession.

FSTG, entrée dans le métier

L'année de stage est un moment crucial dans la carrière de tout personnel de l'éducation. Ne pas pouvoir effectuer le dernier trimestre de celle-ci a forcément des impacts importants sur la formation de nos nouveaux collègues mais aussi sur les perspectives de titularisation. Des stagiaires ayant eu un début d'année compliqué ne pourront pas profiter des derniers mois pour mettre en œuvre les conseils prodigués et risquent de se voir renouvelés voire licenciés sans que les circonstances exceptionnelles ne soient prises en compte. De plus, l'audience récente avec le Rectorat a montré, à nouveau, le manque de préparation des services. Le SNES-FSU a rappelé l'urgence du calendrier et la bienveillance dont devait faire preuve l'administration pour nos collègues stagiaires, bienveillance dont on ne cesse de nous vanter les vertus quand il s'agit de nos élèves mais jamais quand il s'agit des personnels !

Pendant ce temps, les candidats aux concours sont placés dans des conditions intenable : aucune information pendant de nombreuses semaines, report des épreuves écrites en juin-juillet, annulation des épreuves orales remplacées par un grand oral (proche de l'entretien d'embauche) en fin d'année de stage, admissions assurées par les seules épreuves écrites mais uniquement pour le nombre de candidats correspondant au nombre de postes ouverts initialement, etc. Le SNES-FSU national continue à intervenir auprès du Ministère pour demander la création d'un collectif budgétaire afin d'admettre tous les candidats en cette année particulière à plus d'un titre.

A l'heure où l'on prépare la rentrée 2020 après une crise planétaire, il est plus que jamais temps d'investir dans la formation des enseignants et d'assurer un recrutement à la hauteur des besoins afin de maintenir les garanties sanitaires mais surtout de permettre un enseignement de qualité avec des effectifs réduits.

Psy-EN, CIO, Dronisep

Au sortir du confinement, force est de constater que notre administration n'a nullement reconnu le travail des PsyEN, DCIO qui se sont efforcés de maintenir le lien avec les élèves, les familles, les enseignants chaque fois que cela aura été possible. Ou comment rendre invisibles ces personnels pour mieux les faire disparaître ! L'ouverture des CIO n'a pas non plus été prévue dans le protocole sanitaire des établissements du second degré, les DCIO devant bricoler chacun le leur, quelle considération pour les personnels ! Et que dire du rapport sur la santé scolaire de la cour des comptes... ou comment mettre en musique le projet de loi 3 D en préparant la décentralisation des membres des équipes pluri-professionnelles (PsyEN, AS, infirmier.e.s) qui intégreraient un service de santé départemental avec de nouvelles missions. Ce rapport porte une conception de la psychologie médicalisante et hygiéniste, c'est aussi une

externalisation des missions de l'école et une délégation au privé d'un certain nombre d'activités. Le SNES-FSU s'opposera à cette nouvelle tentative de décentralisation.

Organisation de la section académique normande.

La fusion des deux S3 de Caen et Rouen avance. Une CAA conjointe est prévue le 30 juin afin d'adopter le nouveau règlement intérieur. La baisse programmée des décharges oblige les militant.e.s à des choix de réorganisation du travail syndical. Deux priorités sont à préserver : le travail d'accompagnement des collègues sur le terrain, et la capacité de mobilisation en prévision des élections professionnelles en décembre 2022. A cette fin, l'identification dès que possible d'une section SNES-FSU normande auprès des collègues est en construction. De plus, les nouvelles contraintes d'étendue géographique de notre nouveau territoire syndical bousculent nos habitudes de travail. Nous devons construire un nouvel équilibre entre travail à distance et réunion physique.

Non-titulaires :

Le confinement fut source de nouvelles difficultés pour les collègues contractuels qui pour certains ont dû veiller à ce que leurs périodes inter-contrat ne soit pas rallongée et ne leur empêche pas ainsi d'accéder à un CDI. Par ailleurs, les candidats aux concours internes ont été suspendus aux annonces évolutives du Ministère oscillant entre épreuves d'admission reportées et finalement annulées. Le SNES-FSU réclamera une liste des collègues contractuels inscrits sur les listes complémentaires et veillera au renouvellement de leur contrat lors des prochaines CCP. Car cette fois l'enjeu de l'admission interviendra pour les collègues en CDD inscrits sur les listes complémentaires.

École inclusive/AESH :

L'Administration se targue de grand progrès dans le développement des dispositifs et ne cesse de s'auto-satisfaire de la progression du nombre d'élèves en situation de handicap (ESH) scolarisés en « milieu ordinaire » et de l'amélioration des taux d'accompagnement (plus de 90% en Seine-Maritime). La mise en place des comités de suivi aux échelles nationale et départementales est l'occasion de diffuser des chiffres prometteurs ou rassurants. De la même façon l'accompagnement des élèves en situation de handicap est présenté comme amélioré par la nouvelle notification des MDPH qui ne préconise plus un volume d'heures d'accompagnement ; ce qui permet donc une plus grande flexibilité sur le terrain puisque l'accompagnement est donc le plus souvent mutualisé et non plus individualisé. Dans ces discours officiels et par le truchement des bilans chiffrés, on parle de « bond qualitatif » et de la formidable « dynamique des PIALs » mais sur le terrain, c'est beaucoup moins idyllique car la mutualisation révèle une grande complexité d'organisation car souvent la difficulté est liée au fait que les élèves ont besoin de cet accompagnement aux mêmes moments dans des écoles différentes (le matin par exemple pour « l'acquisition des fondamentaux ») par exemple. En réalité, les « besoins » n'étant plus forcément liés à un nombre d'heures, le risque est que ces besoins s'adaptent à la ressource (en AESH) et non l'inverse. Les chiffres ainsi s'améliorent ... Là encore, sous prétexte d'ajustements qualitatifs et de plus grande souplesse, l'adaptation et la flexibilité des services des AESHs est de rigueur.

AESH :

Mais l'urgence est ailleurs et un accompagnement digne suppose de mettre un terme à la très grande précarité des AESH qui sont sous-employés et sous-payés ! Avec des quotités de travail en moyenne de 62 % et une rémunération la plupart du temps en deçà du seuil de pauvreté on est loin de garantir la reconnaissance de ce métier et la nécessaire professionnalisation des missions des AESH. Le SNES-FSU exige notamment l'emploi à temps complet sans élargissement des missions et multiplication des contrats. Il réclame en outre que les les

indices de rémunération soient relevés puisque l'espace indiciaire ne cesse de se « tasser » par le bas. En effet, le niveau plancher doit systématiquement être relevé à chaque augmentation du SMIC. Ainsi l'indice plancher est passé en quelques années de 313 à 329 en janvier 2020. L'indice 330 du niveau 2 actuel sera dépassé à la prochaine augmentation du SMIC. Le SNES-FSU dénonce à tous les niveaux cette faible rémunération sans perspective de carrière et exige la dé-précarisation des AESH par la mise en place d'une rémunération digne !

Adopté à l'unanimité des 29 votants.